

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.1/31/L.14
23 novembre 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente et unième session
PREMIERE COMMISSION
Point 41 de l'ordre du jour

MESURES EFFICACES VISANT A ASSURER LA REALISATION DES BUTS ET OBJECTIFS DE LA DECENNIE DU DESARMEMENT

Autriche, Ethiopie, Finlande, Inde, Kenya, Mexique, Niger,
Nigeria, Roumanie, Trinité-et-Tobago et Yougoslavie :
projet de résolution

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 2602 E (XXIV) du 16 décembre 1969, par laquelle elle a déclaré la décennie commençant en 1970 Décennie du désarmement, et envisagé un lien entre la Décennie du désarmement et la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement,

Profondément préoccupée par le fait que, malgré ses appels renouvelés à la mise en oeuvre de mesures efficaces visant à arrêter la course aux armements, en particulier aux armements nucléaires, celle-ci a continué à s'accélérer à un rythme alarmant, absorbant des ressources matérielles et humaines énormes au détriment du développement économique et social de tous les pays et constituant un grave danger pour la paix et la sécurité dans le monde,

Considérant que l'accélération constante de la course aux armements n'est pas compatible avec les efforts visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales et à instaurer un nouvel ordre économique international, tel qu'il est défini dans la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, contenus dans ses résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) du 1er mai 1974, et dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats figurant dans sa résolution 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974,

Rappelant sa résolution 1722 (XVI) du 20 décembre 1961, dans laquelle elle a reconnu que les négociations relatives au désarmement intéressent au plus haut point tous les Etats,

Convaincue que la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires aux efforts déployés pour enrayer la course aux armements nucléaires et réduire et éliminer tous les armements est indispensable pour que ces efforts soient pleinement couronnés de succès,

Consciente du fait que, le désarmement étant une question qui préoccupe profondément tous les Etats, il est urgent de donner à tous les gouvernements et à tous les peuples les informations qui leur permettent de comprendre la situation dans le domaine de la course aux armements et du désarmement, et que l'Organisation des Nations Unies a un rôle central à jouer à cet égard conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies.

Notant que le Secrétaire général a suggéré, dans l'introduction à son rapport annuel, qu'elle examine divers moyens de stimuler et de canaliser de façon constructive la préoccupation générale touchant le désarmement,

Ayant reçu le rapport de la Conférence du Comité du désarmement, en particulier la partie traitant de son examen à mi-parcours de la Décennie du désarmement, l'objectif étant de réévaluer ses tâches et attributions afin d'accélérer le rythme de ses efforts en vue de la négociation d'accords véritablement efficaces en matière de désarmement et de limitation des armements,

1. Réaffirme les buts et objectifs de la Décennie du désarmement;
2. Déplore les maigres résultats de la Décennie du désarmement sur le plan d'accords véritablement efficaces en matière de désarmement et de limitation des armements, et les effets néfastes qu'a sur la paix et l'économie mondiales la poursuite d'une course aux armements improductive et ruineuse, en particulier la course aux armements nucléaires;
3. Demande à nouveau à tous les Etats, ainsi qu'aux organes qui s'occupent des questions de désarmement, de placer au centre de leurs préoccupations l'adoption de mesures efficaces pour la cessation de la course aux armements, en particulier dans le domaine nucléaire, et pour la réduction des dépenses militaires, et de déployer des efforts soutenus en vue de réaliser des progrès sur la voie d'un désarmement général et complet;
4. Demande aux Etats Membres et au Secrétaire général d'intensifier leurs efforts à l'appui du lien entre le désarmement et le développement envisagé dans la résolution 2602 E (XXIV) de l'Assemblée générale sur la Décennie du désarmement, en vue de promouvoir les négociations relatives au désarmement et de faire en sorte que les ressources humaines et matérielles libérées par le désarmement soient utilisées pour promouvoir le développement économique et social, en particulier dans les pays en développement;
5. Prie le Secrétaire général d'assurer la bonne coordination des activités en matière de désarmement et de développement au sein du système des Nations Unies et de lui faire rapport à sa trente-deuxième session;
6. Prie le Secrétaire général de fournir l'assistance et les renseignements voulus aux Etats Membres qui peuvent en avoir besoin pour la poursuite des buts et objectifs de la Décennie du désarmement;

/...

7. Prie instamment la Conférence du Comité du désarmement d'adopter durant sa session de 1977 un programme détaillé portant sur tous les aspects du problème de la cessation de la course aux armements et du désarmement général et complet sous un contrôle international rigoureux et efficace, conformément à la résolution 2602 E (XXIV) de l'Assemblée générale proclamant la Décennie du désarmement;

8. Invite les organisations non gouvernementales et les institutions et organisations internationales à favoriser la réalisation des buts de la Décennie du désarmement;

9. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-deuxième session la question intitulée "Mesures efficaces visant à assurer la réalisation des buts et objectifs de la Décennie du désarmement".
